Saint-Victor Montvianeix

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Victor-Montvianeix, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : ***11*** *Présents :* ***7*** *Votants :* ***8***
Date de convocation : **21/08/2026**

Présents : FAYET Serge, DAOUT Nicolas, FRANÇOIS Christophe, CHAMARD Émilie, DOZISSARD Mehdi, BOST Sébastien, SAUZEDDE-CHAUX Charlotte.
Absents : FAYET Martine, BLIN Stéphane, SIMONINI Chloé (pouvoir à N. DAOUT), BOSSY Laure.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte et propose M. Mehdi DOZISSARD comme secrétaire de séance qui est désigné à l'unanimité.

M. FAYET soumet le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 à l'approbation de l'Assemblée qui l'entérine à l'unanimité.

1- ORDRE DU JOUR

1- Convention de déneigement 2026/2027 avec un prestataire
2- Indemnités d'astreinte - Hiver 2026/2027
3- Budget Principal - Décision modificative n° 1

Délégation du conseil au Maire : Décisions du Maire

2- DÉLIBÉRATIONS

Convention de déneigement 2026/2027 avec un prestataire

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales,
M. BOST Sébastien sort de la salle du conseil et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut établir une convention pour le déneigement des voies communales pour la période hivernale 2026/2027.

Depuis 2024, la commune passe une convention avec un prestataire unique.

Le travail réalisé par le prestataire donnant entière satisfaction, M. le Maire propose de renouveler ladite convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'établir une convention avec la **SARL BAF SERVICES**, sise à Toinon - 63550 Saint-Victor-Montvianeix afin d'organiser le déneigement des voies communales pour la période hivernale 2026/2027.
FIXE le tarif horaire d'intervention à 65 € H.T.
AUTORISE le Maire à signer la convention de déneigement avec ledit prestataire.

Indemnités d'astreinte - Hiver 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'instituer le régime des astreintes pour le personnel des services techniques afin d'assurer la viabilité hivernale par des opérations de déneigement et de salage.

Il propose d'instituer le régime d'astreinte selon les modalités suivantes :

- il s'agit d'une astreinte d'exploitation : les agents en astreinte sont tenus, pour les nécessités du service de demeurer soit à leur domicile, soit à proximité afin d'être en mesure d'intervenir.
- l'astreinte donne droit au versement d'une indemnité d'astreinte dont le montant est fixé par les textes en vigueur.

- l'intervention effectuée pendant une période d'astreinte est considérée comme du temps de travail effectif et donne lieu soit à rémunération (IHTS), soit à un repos compensateur. Cette décision appartient à l'autorité territoriale.
- le régime des astreintes s'applique sur la période du **27 novembre 2026 au 1er mars 2027**, à raison d'un week-end sur deux par agent, du vendredi soir au lundi matin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :
DECIDE d'instituer le régime des astreintes selon les modalités exposées ci-dessus.
CHARGE M. le Maire de mettre en place ce régime d'astreinte dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.
AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Budget Principal - Décision modificative n° 1

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Il propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
Désignation	Diminution	Augmentation
042/681 - Dot. aux amortissements		7.92 €
6583 - Pénalités sur marché	7.92 €	
60633 - Founitures de voirie	3 000.00 €	
6283 - Frais de noettoyage des locaux		3 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	**3 007.92 €**	**3 007.92 €**

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
040/2804182 - Amort. Subv..				7.92 €
10226 - Taxe d'aménagement			7.92 €	
2152 - Mobilier urbain	1 600.00 €			
2158 - Autres matériel		1 100.00 €		
2184 - Mobilier		500.00 €		
Total INVESTISSEMENT	**1 600.00 €**	**1 600.00 €**	**7.92 €**	**7.92 €**

Vote **à l'unanimité**.

3- DÉLÉGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Le Maire communique au Conseil municipal, qu'en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 10/2026 du 21 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire, les décisions suivantes ont été prises :

N°	Objet	Sinistres	Montant indemnisation
2026-04	Indemnités de sinistre	- Bris de vitre à La Grange par un tiers, le 02/03/2026	330.00 €
		- Bris de vitre du tractopelle par un agent communal le 13/04/2026	459.22 €

4- INFORMATIONS

- Assemblée Générale du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, le mardi 07 juillet 2026. *M. le Maire a candidaté pour être délégué au Comité Syndical et a été élu. Une prochaine réunion est prévue le 08 septembre prochain pour procéder à l'élection du ou de la Président(e) du Parc.*
- Réforme du critère de voirie pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) - Réponse du Gouvernement. *« La longueur de voirie communale classée dans le domaine public communal » a été remplacée par les voies recensées par l'IGN. Triple avantage : simplifier l'action publique, assurer une égalité de traitement et fiabiliser le calcul de la répartition de la DSR. Par ailleurs, l'indicateur de voirie a simplement vocation à refléter l'étendue et la dispersion de la population sur le territoire. C'est un critère minoritaire dans le calcul de la DSR.*
- RDV avec RINGOT Marion du réseau TDM des bibliothèques « Le Fil », mardi 21 juillet 2026. *Possibilité de débuter notre adhésion au réseau dans les locaux de la mairie avec des actions ponctuelles dans un premier temps. Puis mise en place future dans un espace géré par des bénévoles. À discuter en Commission Lien Social.*
- Planisphera - Proposition réalisation plan communal. *Ce prestataire propose la réalisation de plans sous diverse formes (touristique, culturel, plan classique,...). Avant de faire éventuellement appel à lui, les membres du conseil souhaitent procéder au recensement des éléments du territoire qui pourraient être mis en valeur sur une carte touristique. Ce travail doit être réalisé par la Commission Attractivité.*

5- QUESTIONS DIVERSES

- La Boîte à idée est prête, l'information sera diffusée dans le Ptit Journal qui va être distribué début septembre.
- Le barnum offert par la Région AURA nous a été remis par la Conseillère Régionale, Caroline GUÉLON. Il sera mis à disposition des associations de la commune.
- La commune a candidaté à l'opération 1.000 cafés. Cette opération vise à permettre à des communes ou des porteurs de projet (indépendants ou associatifs) de créer un café de village. Ce programme d'accompagnement est cofinancé à 50% par la Banque des Territoires. Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement sur mesure proposé par 1.000 cafés. Une visioconférence de présentation de l'offre est organisée le 1er septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10

PV arrêté le 09/09/2026 et affiché en Mairie le 10/09/2026.

Le Maire,
Serge FAYET.

MAIRIE DE ST VICTOR MONTVIANEX 63 (Puy-de-Dôme)

Le secrétaire de séance,
Mehdi DOZISSARD.